



Services Financiers

Epargne Libre Carrefour

(Fonds Commun de Placement régi par la loi du 23 décembre 1988)

OPCVM conforme aux normes européennes

Prospectus simplifié

PARTIE A STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

CODE ISIN :

FR0000430969

DENOMINATION :

EPARGNE LIBRE CARREFOUR

FORME JURIDIQUE :

FCP de droit français

COMPARTIMENTS/NOURRICIER :

Non

SOCIETE DE GESTION :

Société Générale Gestion

GESTIONNAIRE FINANCIER PAR DELEGATION :

Néant

AUTRES DELEGATAIRES :

SGSS-NAV pour la gestion comptable

DUREE D'EXISTENCE PREVUE :

99 ans

DEPOSITAIRE :

Société Générale

COMMISSAIRE AUX COMPTES :

KPMG Audit

COMMERCIALISATEUR :

MAGASINS CARREFOUR HABILITES ET SOCIETES DES PAIEMENTS

PASS-SZP

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Classification : Monétaires euro

OPCVM d'OPCVM : Non

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif d'obtenir une performance égale à celle de son indicateur de référence, l'EONIA, diminué des frais de gestion réels, par un placement principalement en titres privés des marchés monétaires et obligataires.

Indicateur de référence : EONIA (European Overnight Index Average) : taux moyen pondéré de l'argent au jour le jour calculé pour l'euro, à partir des montants et des taux pratiqués pour l'ensemble des opérations de crédit, communiqués par un échantillon de banques européennes.

Taux calculé par la Banque Centrale Européenne et diffusé par la Fédération Bancaire Européenne.

Stratégie d'investissement : Le FCP est principalement investi en titres privés des marchés monétaires et obligataires.

Deux moteurs de performances sont utilisés pour atteindre l'objectif de gestion :

L'exposition aux marges de crédit sur des maturités courtes : cette exposition est obtenue par des investissements en titres obligataires court terme et titres de créances négociables à référence Euribor ou Eonia.

L'exposition à la courbe de taux monétaire : en fonction de ses anticipations sur l'indice Eonia, le gérant privilégiera soit les titres monétaires indexés à l'Eonia, soit des investissements à taux fixe sur les maturités présentant le meilleur potentiel de rendement relatif.

Le portefeuille est investi en :

◆ **Titres de créances, instruments du marché monétaire jusqu'à 100% maximum de l'actif**

Le portefeuille est investi en obligations, en titres de créances, négociables sur un marché réglementé d'un pays de l'OCDE (la zone prépondérante étant la zone euro) libellés en euros et/ou en devises couvertes contre le risque de change et peu sensibles aux variations de taux d'intérêts et émis par des entreprises privées ou publiques. La part investie sur des titres émis par des entreprises privées pourra aller jusqu'à 100% de l'actif du FCP.

Les notations minimales à l'achat seront les suivantes :

pour le monétaire : Standard and Poor's A-2, Moody's P-2

pour l'obligataire : Standard and Poor's ou Fitch BBB-, Moody's Baa3 (notation «Investment grade»). Selon Moody's, les titres notes Baa3 peuvent présenter des caractéristiques spéculatives.

Dans le cadre de sa diversification et d'une recherche de surperformance, le FCP peut investir dans des véhicules de titrisation (dans la limite du programme d'activités de la société de gestion) jusqu'à 20 % maximum de l'actif. La fourchette de sensibilité du fonds est de 0 à 0,5.

◆ Dérivés

Le gérant utilise des instruments financiers de gré à gré ou sur un marché réglementé : futures (contrat sur taux), options (options sur indices de taux) et swaps.

Le gérant utilisera ces instruments afin d'intervenir rapidement sur les marchés pour un réglage d'exposition aux risques.

L'engagement sur ces instruments se fait en complément des titres en portefeuille et peut porter l'engagement global du portefeuille à 100% maximum de l'actif du fonds. L'utilisation de ces instruments respecte la fourchette de sensibilité fixée.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le FCP peut investir au maximum 10% de son actif en OPCVM français coordonnés ou non et européens coordonnés y compris ceux du groupe Amundi. Il s'agit essentiellement d'OPCVM offrant une rémunération de type monétaire.

Dans le cadre de sa gestion, le gérant pourra également avoir recours aux prises et mises en pension ainsi qu'aux prêts et emprunts de titres.

En outre, pour la gestion de ses liquidités, le gérant pourra effectuer des dépôts et des emprunts d'espèces. Pour plus de précisions, vous pouvez vous référer à la note détaillée.

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi. Le FCP sera ainsi soumis aux risques suivants :

Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de taux : Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque est limité par la nature monétaire des investissements.

Risque de contrepartie : Dans le cadre des opérations de gré à gré, l'OPCVM est exposé au risque de défaillance de la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque potentiel est fonction de la notation des contreparties et peut se matérialiser dans le cadre d'un défaut d'une de ces contreparties par une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque spécifique ABS (Asset Backed Securities) et MBS (Mortgage Backed Securities) : Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...)

Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques spécifiques. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Pour plus de précisions, vous pouvez vous référer à la note détaillée.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Tous souscripteurs.

L'orientation des placements correspond aux besoins des souscripteurs recherchant une valorisation du capital et acceptant de s'exposer à un risque limité.

La durée de placement recommandée est supérieure à 10 jours.

Le montant qu'il est préférable d'investir dans cet OPCVM par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, et de ses besoins actuels. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITÉ

Frais et commissions :

Commissions de souscription et de rachat : Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au FCP servent à compenser les frais supportés par le FCP pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de souscription acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion : Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP ;
- des commissions de mouvement facturées au FCP ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (1)	Actif net OPCVM inclus	0,70 % TTC maximum
Commission de sur-performance	Actif net	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement		Aucune commission de mouvement ne sera prélevée

(1) incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur-performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement.

Régime fiscal : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP ou de votre conseiller fiscal.

INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL

Conditions de souscription et de rachat :

Organisme désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :

MAGASINS CARREFOUR HABILITES ET SOCIETES DES PAIEMENTS PASS-S2P
1 Place Copernic
91051 EVRY CEDEX

Les souscriptions et les rachats sont reçus et pré-centralisés chaque jour ouvré au plus tard à 22h00 (heure de Paris) auprès de l'organisme désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats et exécutés par la Société Générale le jour ouvré suivant sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Les apports de titres ne sont pas autorisés.

Des fractions de parts peuvent être acquises ou cédées par cent millièmes.

Montant minimum de souscription initiale : 1 EUR

Montant minimum des souscriptions ultérieures : 1 EUR

Montant de la valeur liquidative d'origine : 15,24 EUR (Regroupement de parts le 17 janvier 1999 selon la parité d'une nouvelle part pour dix anciennes).

Date de clôture de l'exercice :

Dernier jour ouvré de bourse de Paris du mois de septembre de chaque année et pour la première fois le 31 mars 1990 (modification du mois de clôture en 1996).

Affectation du résultat :

Capitalisation.

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :

Valeur liquidative quotidienne : La valeur liquidative est établie quotidiennement, sauf en cas de jour férié légal en France et/ou en cas de fermeture de la Bourse de Paris.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :

Siège social de la société de gestion et des guichets des établissements domiciles des souscriptions et rachats :

SOCIETE GENERALE GESTION
90, Boulevard Pasteur
75015 Paris

Devise de libellé des parts ou actions :

Euro

Date de création :

Ce FCP a été agréé par la Commission des Opérations de Bourse le 15/09/1988.

Il a été créé le 15/09/1988.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

SOCIETE GENERALE GESTION
CLI/EUR
170, place Henri Regnault
92043 Paris-La Défense Cedex
e-mail : institutionnels@sggestion.fr

Contact : Sandrine GODERE

Le document «politique de vote» et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés sont consultables sur le site Internet <http://www.societegeneralegestion.fr/> ou adressés à tout porteur qui en ferait la demande auprès de :

Société Générale Gestion
Secrétariat Général
170, place Henri Regnault
92043 Paris-La Défense Cedex

Date de publication du prospectus : 16/04/2010

Le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

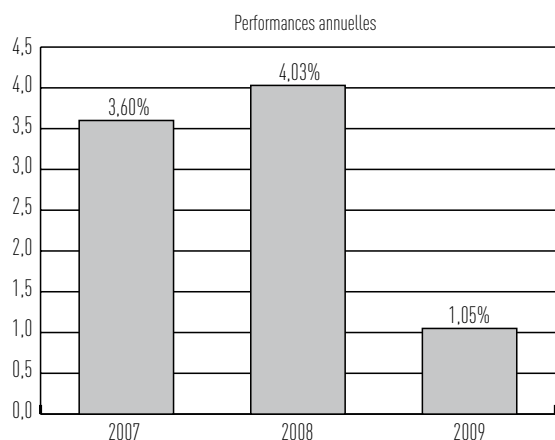
PARTIE B STATISTIQUE

Performances

Performances de l'Épargne Libre Carrefour du 01/01/2009 au 30/12/2009
FR000430969 Épargne Libre Carrefour

Performances	1 an	3 ans*	5 ans*
Épargne Libre Carrefour	1,07%	2,92%	-
EONIA	0,74%	2,9%	-

*Performances annualisées en base actuarielle 365 jours.



Les calculs de performance sont réalisés, dans la devise de l'opcvm, coupons nets réinvestis (le cas échéant).

Avertissement : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Signification des sigles susceptibles d'apparaître dans l'indicateur de référence

PI : Dividendes non réinvestis
ND : Dividendes nets réinvestis
RI : Dividendes réinvestis
C : Cours de clôture
O : Cours d'ouverture

PRÉSENTATION DES FRAIS FACTURÉS À L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30/09/2009 EPARGNE LIBRE CARREFOUR

Frais de fonctionnement et de gestion	0,50 %	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,00 %	
Ce coût se détermine à partir :		
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement		0,00 %
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur		0,00 %
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,00 %	
Ces autres frais se décomposent en :		
- commission de surperformance		0,00 %
- commissions de mouvement		0,00 %
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0,50 %	

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement.

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

a) Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.

b) Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement

Autres frais facturés à l'OPCVM :

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

a) Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.

b) Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille.

Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30/09/2009

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	21,50 %
Titres de créance	15,39 %